

# Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

## CONSEIL ADMINISTRATION DELIBERATION N° 2024-16

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

### Objet : Subvention NOTRE MAISON

Nombre de membres : En exercice : 25

Présents : 15

Pouvoirs : 6

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

MME Sandrine GAUTHIER-PACOUD ne prend pas part au vote

Votants :	<b>20</b>	Pour :	<b>20</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-quatre, **le onze avril 2024** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président.**

Délégués présents : BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRIDE Marcel, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : BEVING Christophe à BLEUZE Michel, CLOSCAVET Marie-Claude à RENAUX Marie Louise, GRAS Françoise à MOREL Denis, PANSERI Marianne à MOREL Alain, PROST Philippe à LUSSIANA Eddy, ROTA Josiane à ETCHEGARAY Josiane

Secrétaire de séance : RUDE Bernard.

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

**Le RAPPORTEUR,**

### **EXPOSE**

L'établissement médico-social associatif, à but non lucratif, par courrier du 17 Novembre 2023, a sollicité le CIAS pour l'attribution d'une subvention pour permettre la concrétisation du projet de jardin thérapeutique.

Ce programme a été élaboré par le personnel de l'établissement médico-social, au bénéfice des résidents.

Ce projet co-construit avec les équipes encourage le dynamisme de la structure par la participation de tous les acteurs présents (personnel-résident- gouvernance). Il parait opportun d'accéder à la demande de l'association et de proposer le versement d'une subvention de 1 500 euros.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 1 500 € à NOTRE MAISON- 1 Route de Montdidier-MARSONNAS- 39240 AROMAS.

**D'AUTORISER** le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,  
Denis MOREL

